



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 30233

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la mobilisation pour favoriser l'emploi des seniors. Après concertation avec les partenaires sociaux, des mesures ont été retenues par le Gouvernement pour permettre le maintien dans l'emploi des seniors. La confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) de Lorraine souhaiterait que le système de l'entretien professionnel soit optimisé. Il s'agit de mieux utiliser, au profit des salariés d'expérience que sont les salariés seniors, le système de l'entretien professionnel. Selon elle, il doit être réalisé au minimum tous les deux ans pour conforter et éventuellement resituer la position et les activités du salarié senior dans l'entreprise. Par ailleurs, il serait souhaitable d'introduire, pour ce type de personnel, une liaison plus nette entre ce système d'entretien professionnel et le mécanisme du bilan de compétences. Dans cette optique, la priorité de prise en charge des bilans de compétences par les FONGECIF doit être pleinement appliquée. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière et s'il entend accueillir favorablement cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30233

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7696

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)